

Un référentiel pour les DGS de l'enseignement supérieur validé par la CPU, la Cdefi et le MENESR

Paris - Publié le jeudi 16 juin 2016 à 18 h 00 - Actualité n° 71396

Imprimé par Eric Dutil pour son seul usage (ab. n° 12743)

Le directeur général des services est « le principal collaborateur et un conseiller direct » du président ou du directeur de l'établissement d'enseignement supérieur. C'est ce qu'indique le « référentiel directeur général des services » élaboré pendant un an par un groupe de travail réunissant l'Association des DGS, la Cdefi, la CPU, l'Igaenr et le MENESR, dont News Tank a obtenu copie. Leur travail s'est concrétisé le 28/04/2016 avec l'envoi du référentiel aux présidents d'université et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur.

« Le métier de directeur général des services est en pleine transformation. Pour en tenir compte, la modification du décret du 23/02/2010 [qui régit leurs missions] est en cours et reconnaît leur rôle stratégique au côté des présidents et directeurs », écrivent Jean-Loup Salzmann, président de la CPU, François Cansell, président de la Cdefi, Simone Bonnafous, Dgesip et Frédéric Guin, secrétaire général du MENESR, dans le courrier qui accompagne le référentiel de huit pages.

« Ce référentiel s'adresse aux chefs d'établissements, universités et écoles, en leur proposant des repères partagés utiles pour mieux expliciter leurs actions de recrutements, d'organisation, d'évaluation et de formation (fiches d'emploi). Il ne constitue ainsi ni un cadre prescriptif d'organisation, ni un pré-requis pour exercer la fonction. Il vise à mieux en expliciter les bases et à baliser des étapes conjuguant développement personnel et développement des établissements », indique le document.

Le référentiel s'adresse également aux DGS et futurs DGS : « Il vise à baliser leur champ d'autonomie et de responsabilité. Il se concentre sur ce qui est apparu le plus significatif de leur fonction et a ainsi vocation à outiller les discussions entre DGS et chefs d'établissement pour concrétiser ce qui est attendu d'eux. Ce référentiel vise en même temps à accompagner la bonne réalisation des activités des DGS et le déroulement fructueux de leur parcours. »

News Tank synthétise les principaux éléments du référentiel des DGS.

Positionnement

« Le DGS (directeur général des services) acquiert un double rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage et de maître d'œuvre du projet stratégique de l'établissement, ce qui en fait le principal collaborateur et un conseiller direct du président. »

« Membre à part entière de l'équipe de direction, le DGS participe, avec voix consultative, au conseil d'administration et aux autres conseils centraux de l'université. »

« Par rapport aux vice-présidents qui ont une autorité politique dans le domaine qu'ils portent, le DGS exerce une autorité hiérarchique et fonctionnelle sur les services et sur l'ensemble des personnels Biatss de l'établissement et de toutes ses composantes. »

« Il conçoit et met en place, dans une démarche d'assurance qualité, le suivi des indicateurs de performance sur tous les secteurs d'activité de l'établissement et propose, en fonction des orientations définies par le chef d'établissement, des évolutions dans la répartition des moyens.

« Il est un acteur essentiel du dialogue de gestion interne conduit annuellement avec les structures de l'établissement (composantes, laboratoires, services). »

« Selon la taille et l'organisation de l'établissement, le DGS est assisté d'un ou plusieurs DGSA (directeurs généraux des services adjoints) et de directeurs de services. »

Le DGS s'inscrit dans un parcours de carrière propre à l'encadrement supérieur de son ministère de rattachement (MENESR). Il a également vocation à évoluer sur un spectre large d'emplois de direction dans d'autres établissements publics, départements ministériels ou collectivités territoriales.

Recrutement et nomination

Le DGS est recruté sur proposition du président ou directeur de l'établissement public d'enseignement supérieur, en tenant compte de son parcours professionnel et des connaissances et compétences dont il a fait preuve.

Nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour une durée maximale de cinq ans renouvelable, sans que la durée totale d'occupation d'un même emploi puisse excéder dix ans, Il est détaché de son corps ou cadre d'emplois d'origine sur l'emploi de DGS. Les emplois de DGS sont répartis selon différents groupes par arrêté ministériel, en fonction de la typologie de l'établissement.

Missions et responsabilités

Contribution à l'élaboration de la politique d'établissement et stratégie de mise œuvre

Le DGS est notamment chargé :

- de participer au diagnostic des enjeux, des forces et des faiblesses de l'établissement ;
 - de contribuer, en appui à l'équipe politique, à l'élaboration du projet global de développement de l'établissement, et plus particulièrement à la définition de son volet gouvernance ;
- de mettre en œuvre le projet d'établissement en identifiant les conditions de faisabilité des objectifs politiques et en formalisant le projet d'organisation de l'administration comme outil de déclinaison du projet d'établissement ;
- de définir, en coordination avec l'équipe politique, la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources ;
- de promouvoir et de piloter l'élaboration de schémas directeurs stratégiques notamment dans les domaines des ressources humaines, de la politique immobilière, des systèmes d'information, de la commande publique ;
- d'alerter et de sensibiliser l'équipe politique aux contraintes et risques associées à certaines décisions, et en supervisant plus particulièrement la politique de maîtrise des risques et d'audit interne.

Pilotage de la performance, de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources de

l'établissement

- Participer, en lien avec l'équipe politique, aux processus de construction budgétaire et d'élaboration des plans de gestion des emplois, ainsi qu'en assurer le suivi de leur exécution ;
- identifier les capacités financières et les seuils d'alerte ;
 - optimiser les moyens pour améliorer la performance de l'établissement ;
 - favoriser la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
 - mettre en œuvre une démarche de dialogue de gestion avec toutes les entités de l'université,
- de sécuriser les actes juridiques pris par l'établissement et de garantir la bonne application des procédures.

Management et organisation de l'administration universitaire

- Animer l'équipe d'encadrement de l'établissement (DGSA, directeurs de service, responsables administratifs et financiers de composante, des unités de recherche) ;
- fixer les objectifs collectifs et individuels de ses collaborateurs directs et d'en assurer leur évaluation ;
- favoriser le développement des compétences et savoir-faire des personnels.

Compétences, connaissances et qualités personnelles attendues

Compétences

- Contribuer à la préparation et à l'élaboration de la stratégie ;
 - expliquer la stratégie, la faire partager, en définir les implications et les déclinaisons, notamment sous la forme d'un projet d'administration, de projets de service, de plans d'actions, et de contrats d'objectifs et de moyens qui encadreront les modes de fonctionnement et de gestion de l'établissement ;
- gérer la complexité du jeu des acteurs dans les relations internes et externes à l'établissement ;
 - susciter l'adhésion des équipes et favoriser les conditions de vie au travail des agents ;
 - manager des équipes de cadres techniques de haut niveau.

Connaissances

- Connaissance générale des enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques publiques et de leurs processus de modernisation et d'évaluation dans un cadre national et international ;
- connaissances approfondies dans l'organisation de l'ESR et de la sociologie des organisations universitaires ;
- connaissances budgétaires, financières et de management des ressources humaines ;
 - connaissance des techniques de conduite du changement, de gestion de projets complexes, de négociation et de gestion des conflits ;
- connaissance des techniques de communication interne et externe ;
 - connaissance des environnements et systèmes d'information numériques.

Qualités personnelles

- Sens du service public, de l'intérêt général et de l'utilité sociale et en capacité d'en décliner les principes dans son management (transparence, équité, loyauté, lutte contre les discriminations) ;

- capacité d'adaptation et d'assimilation des enjeux et du contexte propres à chaque établissement et capacité à se former au cours du parcours professionnel ;
- aptitude d'écoute, d'animation, de négociation ;
 - goût affirmé pour le travail en équipe et la recherche du bien-être collectif au travail ;
 - sens de l'initiative et capacité à être force de proposition.

Quel vivier ?

« Le vivier dans lequel un chef d'établissement peut choisir un DGS est constitué principalement de fonctionnaires issus des trois fonctions publiques (État, hospitalière et territoriale) selon des modalités définies par décret. »

« Ce vivier est diversifié : des administrateurs civils, des attachés principaux, des agents comptables, des ingénieurs de recherche, voire des personnels de direction sont susceptibles de devenir DGS d'établissement d'enseignement supérieur. »

Association des DGS

DGS  **Présentation** : L'ADGS a pour objectifs principaux :

- l'étude de l'administration et de la gestion de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et à l'étranger, et de leurs développements. Dans le cadre de ses relations internationales, elle s'attache à promouvoir la francophonie.
- la définition et la mise en oeuvre dans ce domaine d'une formation professionnelle initiale et continue, adaptée à l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour les directeurs généraux des services eux-mêmes et pour les autres catégories de personnels de ces établissements.
- la définition et la mise en oeuvre d'une politique d'échanges et de communication entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'avec l'administration centrale et d'une coopération avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche étrangers.
- la défense des intérêts collectifs et individuels des directeurs généraux des services d'établissements publics d'enseignement supérieur et notamment l'amélioration de leur statut.

Composition du bureau :

Président : Dutil - Université de Bordeaux

Vice-Présidents :

Marlène Barbotin - Université de La Rochelle,

Pascal Beauregard - Université de Montpellier,

Frédéric Dehan - Université de Strasbourg

Trésorier : Gwenaëlle Verscheure - ENS Cachan

Secrétaire : Laurent Barbieri - École Centrale de Marseille

Fiche n° 4209, créée le 16/06/16 à 05:01